



*Déclaration orale présentée par le Secours Catholique - Caritas France pour Caritas Internationalis 1 à la cinquième consultation thématique sur le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. « Les trafics de migrants ; la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage. Identification, protection et assistance appropriées aux migrants victimes de traite. ».*

Vienne, 5 septembre 2017

Chers Président et Co-Animateurs,

La traite des êtres humains et l'esclavage sont un «**crime contre l'humanité**». Ils violent l'essence même et la nature des êtres humains et leur capacité à développer des relations florissantes et construire des communautés destinées au bien commun. D'où la nécessité d'**une approche par les droits humains**.

Les migrants, qui recherchent la sécurité et une vie meilleure, se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable : en l'absence d'options sécurisées pour leur voyage, ils deviennent souvent victimes de la traite des êtres humains.

Caritas et d'autres organisations de base travaillent directement avec des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite. **Nous aidons directement les victimes de la traite, empêchons la traite des populations vulnérables et défendons l'application de la législation contre la traite.**

Dans la Déclaration de New York, les États ont reconnu que «les réfugiés et les migrants risquent davantage d'être victimes de la traite et d'être soumis à un travail forcé». Les États se sont engagés à lutter contre la traite des êtres humains, y compris par des mesures ciblées pour identifier les victimes ou les personnes à risque de traite et prévenir la traite des personnes en mouvement. Ils se sont également engagés à établir ou à mettre en oeuvre des politiques nationales et régionales de lutte contre la traite des êtres humains.

Afin de respecter ces engagements, nous proposons les recommandations suivantes, en fonction de notre expérience de la traite des populations migrantes et réfugiées :

**1. Il est essentiel que les États augmentent leur capacité à identifier correctement et à protéger et à aider les victimes, en particulier parmi les réfugiés et les migrants.** Selon les organisations Caritas travaillant sur le terrain, en raison de la prolifération des conflits qui affectent principalement les civils et qui entraînent un nombre sans précédent de personnes déplacées de force, la traite et l'exploitation des êtres humains semblent augmenter. Par conséquent, il faudrait consacrer davantage de ressources pour accroître l'identification des victimes et pour cela former les travailleurs sociaux, les éducateurs, les professeurs, les médecins, la police,... Toutes les parties prenantes devraient mettre en place de meilleurs systèmes de protection pour les personnes à risque et fournir une assistance aux victimes pendant et après les situations d'urgence. Les programmes d'intervention d'urgence, que ce soit au cours de la phase de crise ou à l'appui des personnes exilées, doivent évoluer pour s'attaquer à l'exploitation de groupes vulnérables, comme, en particulier, les enfants qui n'ont pas de tuteur légal, les femmes isolées ou les minorités persécutées.<sup>2</sup>

**2. Les États devraient établir des mécanismes de collaboration réguliers avec les organisations de la société civile, en particulier en ce qui concerne l'identification des victimes de la traite des êtres humains.** De nombreuses victimes ont accès à la société civile et aux organisations religieuses pour obtenir de l'aide et la reconnaissance du statut, très souvent en raison du manque de confiance envers les institutions de l'État. Le rôle important des organisations de la société civile devrait être reconnu et soutenu par les États en établissant des consultations régulières avec les organisations de la société civile, en mettant en œuvre, dans chaque pays, la fonction de rapporteur spécial sur la traite des êtres humains.

**3. La traite des êtres humains se nourrit de la désinformation et de l'ignorance. Il est recommandé aux gouvernements de mettre en place de meilleurs processus de communication et de consultation avec les populations vulnérables identifiées** ou de promouvoir des processus d'éducation par les pairs impliquant des victimes de la traite. Ces processus nécessiteront l'investissement de ressources et la nomination du personnel pour assurer une bonne consultation et une communication efficace dans l'acquisition d'informations et de connaissances utiles pour lutter contre la traite des êtres humains.

**4. Il est très important d'établir des mécanismes plus efficaces et plus rapides d'identification et d'assistance aux victimes,** y compris les mécanismes nationaux de recommandation, pour assurer une protection adéquate à plus long terme. Certaines organisations membres de Caritas soulignent que le processus de reconnaissance du statut de la victime est compliqué, long et centralisé. Les victimes sont forcées d'attendre de longues périodes pour être reconnues et recevoir une assistance du secteur public. Les unités locales d'identification des victimes devraient être renforcées et formées adéquatement pour identifier rapidement les victimes de la traite et distinguer ces personnes en tant que victimes nécessitant une protection et non, comme dans le cas où elles ont été contraintes à des activités illégales, en tant que sujets de justice criminelle.

**5. Les migrants mineurs non accompagnés ou isolés doivent être soutenus par un système national de protection de l'enfance basé sur un cadre juridique capable de les protéger** contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence. Ces enfants courent un risque accru de traite tout au long de leur voyage, mais aussi dans des camps surpeuplés. Beaucoup disparaissent, certains sont exploités pour survivre ou retenus en captivité pour être échangés contre une rançon ou une dette.

**6. Enfin, « la priorité la plus urgente dans ce contexte est de créer des canaux juridiques sécuritaires pour les réfugiés.** Nous avons besoin de couloirs humanitaires pour tous les types de personnes en déplacement - à long terme et à court terme - pour la protection pour des raisons économiques, temporaires et permanentes. Cela nécessite beaucoup plus de collaboration aux niveaux bilatéral et multilatéral ».<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Texte élaboré par Caritas Internationalis, Secours Catholique Caritas France, Caritas Ukraine, Caritas Espagne

<sup>2</sup>Éthique en action pour un développement soutenable et intégral : position sur la migration, 6 juin 2017

<sup>3</sup> Recherche-action sur la traite des êtres humains dans les situations de conflits et post conflits, juillet 2016 coordonnée par le Secours Catholique Caritas France avec des Caritas de l'espace euroméditerranéen.